

Compte rendu du Conseil d'école du 15 février 2021

Conseil d'école réalisé en visioconférence.

Etaient présents :

Pour la mairie : M. LEGUET (Maire), Mme GAUCHER, M. MATHIEU, Mme DIANA

Les représentants des parents d'élèves : Mme MOSSAKOWSKI, Mme TAITY, Mme PLISSON, Mme SIMONET, Mme RUFFIER, Mme ANDRUSEVIZ, Mme VERVIALLE

Les enseignants : Mme ZAMORA, Mme BLONDEAU, M MARTIN, M CHAMPALAUNE, Mme AUCOUTURIER, Mme DEMONT, Mme DUPONT

DDEN : Mme VANHOUTTE

1 - Protocole sanitaire

Le nouveau protocole sanitaire intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en janvier 2021 et notamment le contexte d'émergence de variants. Il s'applique à compter du 1er février 2021. Il repose sur les avis successifs du HCSP, notamment celui du 20 janvier 2021. La distanciation de 2 mètres entre groupes à la cantine et le port de masque « grand public » (à partir du CP) de catégorie 1 sont désormais obligatoires et l'aération est renforcée (une aération de quelques minutes a lieu toutes les heures en plus de l'aération à chaque pause).

Une attestation sur l'honneur est demandée aux parents (feuille fournie dans le cahier de liaison) pour le retour des enfants qui auraient eu des symptômes évocateurs de la maladie (fièvre importante).

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Dans les écoles, le schéma de référence est celui d'un enseignement en présentiel pour tous les élèves, sous réserve de situations locales particulières (de type « cluster »).

Le **plan de continuité pédagogique** continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle d'une classe, d'une école ou d'un établissement. Afin d'accompagner les personnels dans la mise en œuvre des modalités d'organisation des enseignements, le plan de continuité pédagogique national ainsi que l'ensemble des ressources (cours en ligne, classes virtuelles avec Ma classe à la maison, etc.) sont disponibles gratuitement. Ce plan est consultable à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>

La restauration scolaire doit être privilégiée. Elle est organisée dans les lieux habituels.

A l'école, le non brassage entre élèves de classes différentes est impérativement respecté. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table est effectuée. Les tables de la cantine sont nettoyées et désinfectées après chaque service et après chaque repas. Les enfants remettent leur masque entre chaque plat du repas. Les enfants ne se croisent pas pour rentrer et sortir de la cantine.

L'école n'a plus accès au gymnase ni au bassin d'apprentissage fixe de Neuville-aux-Bois jusqu'à changement du nouveau protocole sanitaire.

Les deux entrées et sorties aux différents portails de l'école sont toujours d'actualité.

Les enfants se sont adaptés au zonage de la cour et aux masques catégorie 1 (il n'y a plus de masques « faits maison »). Du fait du zonage il y a moins de bagarres et d'accidents dans la cour.

La mairie a fait acquisition d'un brumisateur industriel pour une désinfection rapide et efficace de chaque classe (le lundi soir et le jeudi soir) et quotidiennement à la cantine. Cette machine circule donc entre le restaurant scolaire et les classes d'école.

Conditions de fermeture d'une classe : au début de ce nouveau protocole, quel que soit le type de variant présent dans la classe ou dans l'école, ces dernières étaient fermées. Depuis vendredi 12 février cela ferme uniquement s'il s'agit du variant sud-africain ou du variant brésilien. Les professeurs des écoles ne sont plus considérés comme cas contacts.

2 - Classe découverte CM2

Sauf contre-ordre, elle se déroulera normalement du 20 au 27 juin 2021 au Sables d'Olonne pour une durée de 8 jours, avec option « voile et découverte du monde marin ».

Le dossier administratif et pédagogique est arrivé à l'école.

Des actions ont été menées dès à présent pour permettre l'existence du séjour : une vente des fleurs, une vente de sapins (bénéfice de 481€) et de bijoux Victoria (bénéfice de 691€) pour les fêtes de Noël. Une vente de chocolats pour Pâques sera réalisée au profit du voyage découverte.

Mme Blondeau et les parents de la classe remercient la Mairie pour le prêt du camion qui a servi à transporter les sapins au domicile de chaque client de Rebréchien (ainsi que pour le remboursement du gas-oil nécessaire).

Mme Blondeau remercie également les personnes qui ont fait des dons pécuniers, sans achat de sapins, au bénéfice de la classe découverte et tous les parents qui ont participé aux ventes.

3 - Projet Ecole Numérique Rurale

Un dossier a été monté en coopération avec la Municipalité afin d'obtenir un renouvellement des ordinateurs portables: 10 ordinateurs portables et une tablette avec armoire de rangement. Le dossier a été accepté et l'école se verra prochainement dotée de ces nouveaux outils. Le coût initial en juillet dernier était de 6000 € (3000€ Mairie et 3000€ Ministère de l'Éducation Nationale). Dans le cadre de sa charte achats, la mairie fera faire deux devis pour obtenir la meilleure offre possible.

Les anciens portables de la classe numérique seront gardés dans l'école pour du traitement de texte.

4 - Rentrée scolaire 2021-2022

Les inscriptions pour les futurs PS se sont déroulées le vendredi 8 février. 11 enfants ont été inscrits (9 filles et 2 garçons). Une petite fille supplémentaire sera inscrite vendredi 19 février.

Une nouvelle élève en GS arrivera le 22 mars.

31 logements du nouveau lotissement seront livrés en septembre ce qui devrait augmenter les effectifs de l'école.

5 - Projets pour l'année scolaire

Projet Basket : les CE1-CE2, CE2-CM1 et CM2 ont bénéficié de 4 séances de basket, réalisées par le club de Loury. Elles ont eu lieu le vendredi matin (1^{ère} séance vendredi 6/11). Tout s'est très bien déroulé avec une intervenante très compétente. 6 ballons ont été donnés à l'école à l'issue de cette intervention.

Spectacle de Noël : La compagnie « Kazouzou » est venue le 15 décembre, se produire dans la salle polyvalente de Rebréchien (avec un départ échelonné groupe par groupe pour éviter les brassages). La salle des fêtes avait été balisée par zone (comme dans la cour de récréation) par l'équipe enseignante afin que le protocole sanitaire soit respecté et qu'aucune classe ne puisse se mélanger. Les enfants ont apprécié assister et participer à ce spectacle.

Projet Musique et Théâtre :

Le concert JMF « Pep'sLemon » du 30 novembre a été reporté au 17 mai pour les classes de gs-cp, ce1-ce2 et ce2-cm1. Il est pour le moment maintenu.

Le spectacle « Babil » du 2 avril au Théâtre de la tête noire pour les classes de gs-cp et de ce1-ce2 est aussi maintenu pour le moment.

Cinématernelles : manifestation annulée.

Deux jeunes de la « prévention santé mgen » viennent dans l'école aux dates ci-dessous pour une intervention ciblée à chaque classe :

- Le 6 avril matin pour la classe des gs-cp sur l'hygiène dentaire.
- Le 6 avril matin pour la classe des ce1-ce2 sur la sécurité routière.
- Le 8 avril matin pour la classe des ce2-cm1 sur la sécurité routière.
- Le 8 avril matin pour la classe des cm2 sur l'hygiène de vie, écran et internet.

Les conditions sanitaires mettent à mal la sortie au Zoo de La Flèche de fin d'année, le carnaval et la kermesse qui sont pour le moment des projets en « stand-by ». Si les conditions le permettent, la kermesse se déroulera le 12 juin (si ce n'était pas le cas, une tombola pour récupérer des fonds serait quand même organisée et l'équipe enseignante évoque aussi l'idée de la décaler à la rentrée prochaine).

Afin de pallier aux manques de spectacles, l'école étudie une alternative. L'équipe enseignante envisage de recontacter le duo « Kazouzou » du spectacle de Noël afin qu'il fasse un spectacle pour les maternelles et un spectacle pour les élémentaires pour la fin d'année.

Suite à la proposition des représentants de parents élus, l'équipe enseignante réfléchit à un projet commun « fédérateur » à l'école comme changer les fresques de l'école.

6 - Plan Particulier de Mise en Sûreté

Le PPMS est un document papier interne à l'école qui présente les procédures en cas de dangers (il est consultable les jours de décharge dans le bureau de direction).

Un exercice d'attentat intrusion malveillante, qui consiste à faire sortir les élèves le plus vite et le plus discrètement possible, a déjà été effectué jeudi 5 novembre. Les cornes de brume ont bien fonctionné : ce signal est efficace. La classe de PS- MS est sortie par le jardin, la classe de GS-CP est sortie par le portillon à côté du local poubelle élémentaire donnant sur la route de Neuville et les autres classes sont passées par le portail élémentaire. Les enseignants prennent soin de présenter les activités de façon à ne pas créer de peur chez les enfants.

Un exercice « attentat mise en sûreté agression extérieure à l'école » sera fait courant la semaine du 15 au 19 février 2021 (on s'enferme, on communique, on se cache sous les tables, on baisse les rideaux...)

Il y a aura un autre exercice dans l'année :

- un exercice « risques majeurs » (fuite de gaz...) : on se confine.

Un bilan est fait tous les ans.

Par ailleurs l'école se livre régulièrement à des exercices incendie. Le premier a été effectué le vendredi 9 octobre avant les vacances d'automne. Le prochain aura lieu après les vacances d'hiver.

7 - Questions diverses

1-Le protocole sanitaire renforcé dans les écoles (port du masque homologué obligatoire pour les enfants et conséquences, fermeture de classe, conditions....)

Cf. ci-dessus Paragraphe 1.

2- La photo de classe est-elle toujours d'actualité ? réalisable?

Oui elle sera réalisée par le Studio Hannequin de Pithiviers le vendredi 16 avril. Il est prévu de prendre les enfants un par un puis un montage sera effectué si les conditions actuelles restent inchangées (tel un trombinoscope comme cela a été fait au collège).

3- Les événements "festifs" de fin d'année (kermesse, fête de classe....) ?

Cf. ci-dessus Paragraphe 5.

4- La sortie de la classe de CM2 est-elle maintenue ? Sous quelles conditions? Des dispositions doivent-elles être appliquées?

Cf. ci-dessus Paragraphe 2.

5- Les locaux (point eau notamment au niveau des sanitaires des CM2).

- Selon les enfants de CM2, il n'y aurait plus d'eau chaude au niveau du lavage des mains mais en fait il n'y a jamais eu d'eau chaude dans les classes de l'école afin d'éviter les brûlures.

L'équipe enseignante se demande pourquoi également il n'y a que de l'eau « tiède » dans les toilettes de la cour élémentaire : cela devient un problème en été lorsque les enfants veulent boire.

La Mairie va faire le nécessaire pour régler le problème.

- Pour la BCD et la classe de Mr Champalaune le chauffage, ne fonctionne pas au moins une journée par hiver. Faire classe entre 12°C et 14,5°C est désagréable.

L'année dernière la mairie a fourni plusieurs radiateurs bain d'huile.

Mais cette année, lorsque l'enseignant branche 4 radiateurs en même temps le courant se coupe et cela entraîne une absence de courant dans les classes de GS-CP, de CE1-CE2, de CE2-CM1, de CM2 et à la mairie.

Même conséquence lorsqu'il branche 3 radiateurs bain d'huile.

Il ne faut alors brancher que 2 radiateurs ce qui est peu efficace avec les aérations fréquentes de la classe faites pour respecter le protocole.

Mr Champalaune demande si des travaux d'amélioration sont ou seront prévus dans le bâtiment prochainement (changement des huisseries actuelles qui laissent passer l'air, mettre une nouvelle isolation dans les combles perdus, purger les radiateurs, ...). Mr Champalaune remercie la municipalité d'être intervenue rapidement pour trouver une solution par le biais de leur prestataire chauffagiste « Entreprise Alfroy » même si le chauffage n'est revenu qu'à 16h30.

La Mairie pour apporter des solutions rapides à ce problème évoque la venue de l'ADIL (Agence Départementale Information pour le Logement) 45 - Espace Info Energie 45 en mars ou avril 2021 pour inspecter les bâtiments municipaux, notamment l'école. Lors de sa venue, elle donnera des conseils afin d'éviter au maximum les déperditions de chaleur dans l'école et dans le bâtiment de la BCD et de la classe de Mr Champalaune en particulier.

La Mairie explique également que Mr Champalaune ne peut plus brancher 4 radiateurs bain d'huile en même temps comme il le faisait auparavant depuis l'installation du compteur Linky qui ne permet plus de dépassement de puissance. Il sera alors demandé au prestataire de l'électricité de relever le seuil du contrat le liant à la mairie afin d'éviter de nouveau ce désagrément.

- La connexion Internet par le prestataire NORDNET est ponctuellement difficile (les enseignants utilisent leur propre internet en connexion de partage). L'école demande si cela est possible d'avoir la fibre. La Mairie va réfléchir mais va dans ce sens.

RAPPEL

La Mairie rappelle que le parking de l'école ne se situe pas devant la mairie Route de Neuville mais bien entre le gymnase et l'école rue Marguerite de Guitaut.

Le parking devant la mairie est réservé aux personnes se rendant exclusivement à la mairie.

Devant l'incivisme persistant de certains parents qui continuent à se garer sur le parking de la mairie, la municipalité réfléchit à des actions qu'elle pourrait mener pour leur faire comprendre que le parking de la mairie n'est pas une annexe du parking de l'école. **Elle en appelle au civisme de chacun.**

Merci Mme Taïty pour avoir permis ce conseil d'école en visioconférence.

Le compte-rendu est rédigé par l'équipe enseignante, transmis pour modifications ou ajouts aux représentants des Parents puis, après validation, diffusé aux parents par mail et transmis à l'Inspection de l'Education Nationale.

Le prochain conseil est prévu en juin 2021.